

Conditions d'utilisation du logo "Made in Jura"

Le logo "Made in Jura" est protégé par les droits inhérents à la propriété intellectuelle et a fait l'objet d'un dépôt à l'INPI.

Les entreprises jurassiennes sont libres d'utiliser ce logo pour leur promotion et pour leurs produits, tout ou majoritairement élaborés ou fabriqués dans le Jura.

Le Conseil général se réserve le droit de faire retirer le logo des produits d'importation commercialisés par des entreprises jurassiennes.

L'utilisation par des entreprises non jurassiennes pour des produits fabriqués dans le Jura est soumise à demande d'autorisation à présenter à Monsieur le Président du Conseil général.

L'utilisation par des entreprises non jurassiennes ou jurassiennes pour des produits non fabriqués dans le Jura est interdite.

Renseignements : 03 84 87 33 07 - jsimon@cg39.fr